

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant  
nomination des membres de la Commission zonale de  
réaffectation des centres psycho-médico-sociaux libres  
subventionnés de la zone 4 : province de Namur-Luxembourg**

**A.Gt 25-01-2007**

**M.B. 21-03-2007**

***Modifications :***

A.Gt 20-12-2007 - M.B. 18-03-2008  
A.Gt 08-10-2013 - M.B. 06-11-2013  
A.Gt 09-01-2020 - M.B. 24-01-2020  
A.Gt 30-10-2020 - M.B. 14-01-2021  
A.Gt 10-11-2022 - M.B. 27-01-2023  
A.Gt 21-11-2025 - M.B. 03-12-2025

A.Gt 05-09-2013 - M.B. 19-09-2013  
A.Gt 20-03-2019 - M.B. 02-05-2019  
A.Gt 17-12-2020 - M.B. 29-12-2020  
A.Gt 10-11-2021 - M.B. 22-12-2021  
A.Gt 01-09-2023 - M.B. 06-02-2024

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 31 janvier 2002 fixant le statut des membres du personnel technique subsidié des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés, tel qu'il a été modifié le 14 novembre 2002, le 8 mai 2003, le 17 juillet 2003, le 3 mars 2004, le 4 mai 2005 et notamment l'article 79 § 1<sup>er</sup>;

Vu la consultation des groupements les plus représentatifs des pouvoirs organisateurs et des groupements du personnel des centres psycho-médico-sociaux libres subventionné affiliés à une organisation syndicale représentée au Conseil national du Travail;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale et du Ministre de la Fonction publique et des Sports;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 25 janvier 2007,

Arrête :

***Modifié par A.Gt 08-10-2013 ; A.Gt 10-11-2021 ;***

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont nommés membres de la Commission zonale de réaffectation de la zone 4, compétente pour les centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés situés dans la province de Namur-Luxembourg;

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les pouvoirs organisateurs :

<b>EFFECTIFS</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
M. Patrick PIERRET <i>[Remplacé par A.Gt 10-11-2021]</i>	Monsieur Gilbert KAYE
Monsieur Charles ISTACE	Madame Anne HERMANT
Monsieur Frédéric ETIENNE	Monsieur Christian DELORY
Madame Sandrine ANDRE	Monsieur Christian RENERT



*Modifié par A.Gt 30-10-2020 ; A.Gt 10-11-2021 ; A.Gt 10-11-2022*

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les organisations représentatives des membres du personnel :

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
M. Jean-Louis SPRUMONT	Mme Naéma GUERMACHE [ <i>remplacé par A.Gt 30-10-2020</i> ]
[M. David REYNAERT] <sup>1</sup>	[Mme Florence NICIAISE] <sup>2</sup>
[M. Thierry ROLLAND] <sup>3</sup>	Mme Véronique PARACHE
[Mme Angélique JONCKERS] <sup>4</sup>	[M. Frédéric ADANT] <sup>5</sup>

*Modifié par A.Gt 20-12-2007. A.Gt 05-09-2013 ; A.Gt 20-03-2019 ; A.Gt 17-12-2020*

**Article 2.** – Mme Yolande PIERRARD, Directrice à la Direction générale des personnels de l'enseignement, est nommée Présidente de la Commission zonale de réaffectation.

Mme Véronique CROKAERT, Attachée à la Direction générale des personnels de l'enseignement est nommée Présidente suppléante de la Commission zonale de réaffectation.

*Inséré par A.Gt 20-12-2007 ; Remplacé par A.Gt 05-09-2013*

**Article 2bis** – Le secrétariat est assuré par les Services du Gouvernement.

**Article 3.** - La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 25 janvier 2007.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M. ARENA

Le Ministre de la Fonction publique et des Sports,

C. EERDEKENS

<sup>1</sup>Remplacé par l'A.Gt. 21-11-2025

<sup>2</sup>Remplacé par l'A.Gt. 21-11-2025

<sup>3</sup>Remplacé par l'A.Gt. 21-11-2025

<sup>4</sup> Remplacé par l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2023

<sup>5</sup> Remplacé par l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2023

